Amendement
N° 032

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 4 FÉVRIER 2021

Rapport n° CR 2021-014 :

PLAN DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DES JEUNES

Texte de l'amendement :

L'article suivant est ajouté à la délibération :
"Décide, pour mieux répondre aux urgences sociales consécutives à la crise sanitaire, de rétablir le budget de 12 millions d'euros destiné au soutien à l'hébergement d'urgence, qui a été supprimé par l'exécutif régional en 2016".

Exposé des motifs :

POUR UNE RÉGION QUI AGIT VRAIMENT POUR PROTÉGER LES PLUS FRAGILES

La présente délibération propose à juste titre la mise en place d'une aide à l'hébergement d'urgence pour les étudiants en situation de grande précarité.
Cette mesure est indispensable, mais elle doit être complétée rapidement par le rétablissement des moyens de la Région en matière de politiques sociales et solidaires, qui ont connu d'importantes coupes budgétaires ces dernières années.
Cette proposition en faveur de l'hébergement des étudiants ne saurait ainsi faire oublier que l'exécutif régional a, dès 2016, supprimé du budget de notre collectivité 12 millions d'euros annuels qui étaient alloués à l'hébergement des sans-abris.
Dans le contexte actuel où une part importante de la population francilienne, au-delà des étudiants, se trouve particulièrement fragilisée, et alors que le nombre de sans-abris est resté particulièrement élevé ces dernières années en Ile-de-France, le rétablissement de ces moyens s'impose de toute urgence.

Céline MALAISÉ **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**